



“Choose France for Higher Education” : l’asphyxie pour 76 190 étudiantes et étudiants en Sciences Sociales

Ce lundi 20 avril, Philippe Baptiste, ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Espace, a présenté son plan « *Choose France for Higher Education* ». Derrière la promesse de renforcer l’attractivité des universités françaises, une mesure inquiétante a été proposée : la multiplication par **16 des frais d’inscription universitaires pour les étudiants extracommunautaires. 76 190 étudiants** des filières d’AES, Droit, Economie, Gestion, IAE et Science Politique sont ainsi concernés. Alors que le plan « *Bienvenue en France* » était la première pierre à l’édifice de leur exclusion de l’université française, les dernières évolutions aggravent encore leur situation. La Fédération ARES dénonce une mesure **dangereuse, discriminante et incohérente**.

L’objectif réaffirmé par ce plan est d’atteindre les 500 000 étudiants étrangers inscrits dans des établissements d’enseignement supérieur français. Pourtant, avec le plan « *Choose France for Higher Education* », l’accès à l’université se restreint et devient marchand. Cette ligne directrice, conduite en deux temps, est d’abord venue supprimer les aides personnelles au logement (APL) pour les étudiantes et étudiants extra-européens et non boursiers et conduirait désormais à une augmentation de leur **frais d’inscription annuels, en passant de 178 € à 2 895 € en licence et 254 € à 3 941 € en master**. Eluka (prénom anonymisé), originaire du Nigéria nous explique, que cette mesure « [...] *serait catastrophique pour ceux d’entre nous qui ont choisi d’étudier en France. Notre décision étant basée sur l’accessibilité financière des études supérieures [...]* ». Ce choix transforme nécessairement la politique d’attractivité annoncée, en une politique xénophobe de tri social et migratoire.

Depuis le plan « *Bienvenue en France* » de 2019, les universités avaient la possibilité d’exonérer les étudiantes et étudiants de ces frais différenciés. Malgré le sous-financement chronique dont elles souffrent, **41 d’entre elles se sont engagées à ne pas appliquer ce plan et 19 ont décidé de faire une exonération partielle**, refusant de faire peser le désengagement étatique sur les étudiants étrangers. Désormais, elles ne pourront qu’exonérer au cas par cas, alors qu’elles ne disposent pas de moyens humains suffisants pour le faire. Ces étudiants sont exclus du système de bourses et ont pour la plupart de sévères difficultés pour subvenir à leurs besoins vitaux. **Pour rappel, 60,2% des bénéficiaires des épiceries solidaires de la FAGE sont des étudiants internationaux.**

La Fédération ARES dénonce cette mesure qui remet en cause le **principe d’universalité d’accès à l’enseignement supérieur et à la recherche en France**. Nos filières, tournées vers l’étude du progrès social, de l’humanisme et des droits de l’Homme, nous permettent d’affirmer que cette généralisation des frais différenciés, traduit aujourd’hui un choix assumé de mettre à la porte de nos universités les étudiants extracommunautaires. En conséquence, cette richesse culturelle, scientifique, économique, politique, et juridique propre aux sciences sociales, est remise en question par cette décision.

La Fédération ARES appelle en urgence au retrait de ce projet de frais différenciés et plaide pour la mise en place d’un accompagnement renforcé pour les étudiants extra-communautaires dans les filières de sciences sociales, déjà confrontés à de grandes difficultés financières en raison de nombreux frais illégaux qui leurs sont déjà imposés. Sans réponse rapide et concrète des pouvoirs publics, une **mobilisation générale** des étudiants s’organisera dans les prochaines semaines, afin de défendre un accès équitable à l’enseignement supérieur pour toutes et tous. **On ne peut accepter que les étudiants soient ENCORE une variable d’ajustement.**

Contact

Ines JANATI IDRISI
Porte-parole
presse@fede-ares.org
06 03 78 69 61